

République Française

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE



COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du jeudi 23 juin 2016



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS :

- M. Jean-Bernard MION, Maire
- M. Patrice CIRIO, 1^{ER} Adjoint, délégué à la sécurité, à la prévention des risques et aux déplacements
- Mme Béatrice CUBIZOLLES, Adjoint délégué à la famille, à la vie scolaire et périscolaire
- Mme Catherine MARINO, Adjoint délégué aux ressources humaines et à la gestion administrative
- M. Jean-Philippe CHAUVIN, Adjoint délégué aux finances, à la commande publique et à l'évaluation des politiques locales et syndicales
- Mme Déborah MINEÏ, Adjoint délégué à la participation citoyenne et aux relations avec les associations
- M. Yves DURAND, Adjoint délégué à la qualité de la vie et aux travaux
- Mme Cécile RAUZY, Adjoint délégué à la solidarité, au lien social et aux actions intergénérationnelle
- Mme Marie-Christine WALTER, Conseiller Municipal
- M. Yves STOJEBÄ, Conseiller Municipal
- M. André BERNARD, Conseiller Municipal
- Mme Valérie MUIA, Conseiller Municipal
- Mme Audrey TALAYRACH, Conseiller Municipal
- Mme Laurence BILLOIS, Conseiller Municipal
- M. Sébastien THUBET, Conseiller Municipal
- M. Gilles BERTAUX, Conseiller Municipal
- M. Christian BERKESSE, Conseiller Municipal
- M. Bernard CHABROUX, Conseiller Municipal
- Mme Isabelle LAFFORGUE, Conseiller Municipal
- Mme Béatrice LEBEL, Conseiller Municipal
- M. Bruno LIGONIE, Conseiller Municipal
- M. Pierre HELY, Conseiller Municipal

POUVOIRS :

- M. Marc BORIOSI, Adjoint délégué au développement économique et durable, à la protection et valorisation des patrimoines et traditions Colloises
Pouvoir donné à M. Jean-Bernard MION
- M. André MONRAY, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à Mme Béatrice CUBIZOLLES
- M. Philippe LEMESSIER, Conseiller Municipal délégué aux sports
Pouvoir donné à Mme Catherine MARINO
- Mme Sophie RAY, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à Mme Déborah MINEÏ
- Mme Chrystelle CHAQUET, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à M. Jean-Philippe CHAUVIN
- M. Hugo LUCAS, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à M. Patrice CIRIO
- Mme Laurence PRUNEAUX, Conseiller Municipal
Pouvoir donné à M. Christian BERKESSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement siéger.

Monsieur Yves DURAND est désigné en qualité de Secrétaire de séance.



SOMMAIRE

Pages

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 Changement de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM) 4

URBANISME

- 2 Application du décret du 28 décembre 2015 n°2015-1783 relatif à la partie règlementaire du Livre 1^{er} du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme 4-5

QUALITE DE VIE - TRAVAUX

- 3 Demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale 2016 5-6
4 Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Année 2015 6-7
5 Travaux d'accessibilité de l'école Noël Lanza – Autorisations d'urbanisme 7-8
6 Accessibilité – Travaux d'aménagement du bâtiment actuel affecté à la cantine Lanza – Autorisations d'urbanisme 8
7 Travaux de restauration de l'église Saint Jacques – Autorisations d'urbanisme 8-9
8 Travaux de rénovation de la Chapelle Saint Donat – Autorisations d'urbanisme 9-10
9 Travaux école du Brusquet – Autorisations d'urbanisme 10
10 Travaux de remise en état de la parcelle cadastrée section BN 324 (anciennement C 437) – Autorisations d'urbanisme 10-11
11 Installation d'équipements de communications électroniques – Convention définissant les conditions de mise à disposition d'un emplacement 11
12 Présentation du Rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – Année 2015 11-12

RESSOURCES HUMAINES

- 13 Tableau des effectifs – Transformation de poste 12

INFORMATIONS

- Présentation du Rapport annuel du délégataire VEOLIA 12-14
Programme Prévention Jeunesse 14-16



ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Conseil Municipal séance du 28 avril 2016 2016.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Désignation d'un nouveau délégué titulaire en charge de représenter la commune de La Colle-sur-Loup au sein du S.I.C.T.I.A.M.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de La Colle-sur-Loup adhère au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM), à ce titre elle dispose :

- d'un représentant délégué titulaire : Monsieur Marc BORIOSI, Adjoint délégué au développement économique et durable, à la protection et valorisation des patrimoines et traditions Colloises ;
- d'un délégué suppléant, Monsieur Sébastien THUBET, Conseiller Municipal.

A ce jour, le développement de l'accès au réseau haut débit sur le territoire de la commune est suivi par les Services Techniques de la commune, qui ont également en charge le développement et le suivi du parc informatique communal. Il apparaît donc plus cohérent que l'Adjoint en charge de la délégation qualité de la vie et travaux, puisse représenter la commune de La Colle-sur-Loup au sein du S.I.C.T.I.A.M. sachant qu'il suit ces dossiers sur le terrain.

Il est proposé la candidature de Monsieur Yves DURAND, Adjoint délégué à la qualité de vie et aux travaux.

A l'issue du vote :

- Ont pris part au vote : 29 (dont 7 par pouvoir)
- Ont voté pour : 29
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

Monsieur Yves DURAND est élu à l'unanimité des voix en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune de La Colle-sur-Loup au sein du S.I.C.T.I.A.M en lieu et place de Monsieur Marc BORIOSI. Il n'y a aucun changement en ce qui concerne le délégué suppléant.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

URBANISME

2 Application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du Livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 28 décembre 2015, le décret 2015-1783 procède à une nouvelle codification de la partie réglementaire du Livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ce décret modifie considérablement la structure du Règlement d'Urbanisme en permettant aux communes d'inscrire une réglementation plus adaptée à leurs spécificités.



Pour les communes ayant prescrit la révision de leur Plan Local d'Urbanisme en avril 2014, soit avant l'entrée en vigueur du décret, il n'y a aucune obligation d'apporter une nouvelle structuration au Règlement, cependant il est proposé de mettre en application cette nouvelle codification issue du décret précité pour les raisons suivantes :

- Le nouveau Règlement apporte des précisions indispensables en matière d'occupation et d'utilisation du sol,
- Son organisation générale est plus claire, puisqu'il se structure en trois axes qui pourraient se résumer ainsi : « Où construire » ; « Comment construire en prenant en compte les caractéristiques architecturales et environnementales », « Comment se raccorder aux différents réseaux ».

A noter que La Colle-sur-Loup est la première des communes des Alpes-Maritimes à s'impliquer dans cette innovation du droit de l'urbanisme communal.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUALITE DE VIE - TRAVAUX

3 Demande de subvention au titre de la Dotation cantonale 2016 – Travaux de voirie – Aménagement sécurité piétons chemin de l'Escours.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de sécuriser les cheminements piétons, les accès riverains et réduire la vitesse des usagers du chemin de l'Escours il est envisagé de réaliser un aménagement comprenant un recalibrage de la voie, la création d'un chemin piétonnier, la mise en place de ralentisseurs et sens alterné, sur la section de voie comprise entre le chemin des Campons et le boulevard Alex Roubert.

Ces travaux, dont le coût est estimé à 109 600 € HT (131 520 € TTC) peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 50% du montant total hors taxes, au titre de la Dotation cantonale 2016 et à hauteur de 30 % du montant total hors taxes au titre du Produit des amendes de police (enveloppe 2015). Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

SECURISATION DU CHEMIN DE L'ESCOURS	
Coût des travaux TTC	131 520,00 €
Coût des travaux HT	109 600,00 €
Dotation cantonale 2016 sollicitée	54 800,00 €
Dotation amendes de police	32 880,00 €
Part communale HT	21 920,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'une part, d'approuver le plan de financement susvisé et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, au titre de la Dotation cantonale 2016 dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires pour les piétons sur le chemin de l'Escours.

Monsieur Christian BERKESSE, Conseiller Municipal, estime qu'installer une bordure béton est inefficace, inesthétique et relève du bricolage.

Monsieur le Maire répond qu'il est regrettable de critiquer ce projet d'amélioration de la sécurité piétonne qui intéresse notamment les élèves de l'école Pennac, alors qu'aucun dispositif de sécurisation n'a été prévu lors de la construction de cette école, à cette époque il aurait évidemment fallu se poser la question en amont de la réalisation du groupe scolaire.



Il remercie à cette occasion le service de la Police Municipale qui assure régulièrement la sécurité des élèves de l'école Pennac se déplaçant dans le temps scolaire vers les structures sportives municipales.

Il ajoute que ces aménagements ne se résument pas à une bordure béton mais comprendront des écluses et plateaux traversants qui concourront à freiner la vitesse, car en effet, les riverains se plaignent, malgré la présence d'un dos d'âne et d'un radar pédagogique du non-respect de la zone trente réglementant ce secteur.

Monsieur Pierre HELY, Conseiller Municipal, aurait souhaité disposer d'un plan pour faciliter la compréhension des aménagements proposés.

Monsieur le Maire répond que les plans et la planification de cette opération seront disponibles prochainement, il s'agit dans un premier temps, compte tenu des délais administratifs, de solliciter les subventions.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité :

Ont voté pour	: 24
Se sont abstenus	: 5 MM. BERKESSE-CHABROUX-LEBEL-LAFFORGUE-PRUNEAUX (par pouvoir)
Ont voté contre	: 0

4 Demande de subvention au titre des Amendes de police (année 2015) auprès du Conseil Départemental – Travaux de sécurisation et de réfection de chaussée chemin de l'Escours, rue Clemenceau, boulevard Leclerc, chemin des Espères.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Départemental peut attribuer une aide financière au titre du Produit des amendes de police, pour la réalisation de travaux entrant dans la catégorie des opérations subventionnables.

La commune a étudié les deux projets de travaux de voirie suivants, destinés à améliorer la sécurité des piétons sur le domaine public et à faciliter la circulation sur les différentes voies communales :

- 1) Sécurisation du chemin de l'Escours (aménagements de recalibrage de la voie, création d'un cheminement piéton avec signalisation horizontale et verticale appropriée) ; pour un coût de 109 600 € HT (131 520 € TTC)
- 2) Réfection de chaussée chemin de l'Escours, rue Clemenceau, boulevard Leclerc, chemin des Espères permettant de sécuriser ces voies fortement endommagées par secteur, pour un montant de 52 821,45 € HT (63 385,74 € TTC)

Il est rappelé que les travaux projetés chemin de l'Escours font également l'objet d'une demande de subvention, au titre de la Dotation cantonale 2016 (cf délibération précédente). Ils peuvent également être également subventionnés dans le cadre du programme « Dotation au titre des amendes de police » dans la limite de 80% des aides publiques allouées, sur la base du taux forfaitaire de 30% du montant hors taxe des travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :



	Sécurisation chemin de l'Escours	Réfection de chaussée ch. De l'Escours/rue Clemenceau/bd Leclerc/ch. Espères	TOTAL
Coût estimatif des travaux (TTC)	131 520,00 €	63 385,74 €	194 905,74 €
Coût estimatif des travaux (HT)	109 600,00 €	52 821,45 €	162 421,45 €
Dotation cantonale 2016 sollicitée°	54 800,00 €	-	54 800,00 €
Dotation Produit des amendes de police	32 880,00 €	15 846,43 €	48 726,43 €
Part communale HT	21 920,00 €	36 975,02 €	58 895,02 €

En conséquence, le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le plan de financement présenté
- à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre du programme 2015 de dotation au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation et de réfection de chaussée chemin de l'Escours, rue Clemenceau, boulevard Leclerc et chemin des Espères.

Monsieur Christian BERKESSE souligne que les travaux de réfection de chaussées prévus auraient également pu être intégrés dans la demande de subvention au titre de la Dotation cantonale 2016.

Monsieur Jean-Philippe CHAUVIN, Adjoint délégué aux finances, à la commande publique et à l'évaluation des politiques locales et syndicales, rappelle que la Dotation cantonale est une enveloppe globale, le regroupement de la totalité des opérations aurait eu pour effet de dépasser le plafond de cette enveloppement, il convenait donc de s'assurer que cette opération puisse être subventionnée le plus largement possible.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité :

Ont voté pour : 24
Se sont abstenus : 5 **MM. BERKESSE-CHABROUX-LEBEL-LAFFORGUE-PRUNEAUX (par pouvoir)**
Ont voté contre : 0

5 Travaux d'accessibilité école Noël Lanza : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 septembre 2015, a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée. A ce titre, il est prévu au sein de l'école Noël Lanza la réalisation d'une rampe d'accès entre la cour et le bâtiment scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes réglementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux en application du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

Monsieur Christian BERKESSE demande si des plans et un chiffrage des coûts sont déjà disponibles.



Monsieur Yves DURAND, Adjoint délégué à la qualité de la vie et aux travaux, précise que le coût estimatif de ces aménagements a été chiffré à 8 279€, prévu au budget de la commune.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité :

Ont voté pour	: 24
Se sont abstenus	: 5 MM. BERKESSE-CHABROUX-LEBEL-LAFFORGUE-PRUNEAUX (par pouvoir)
Ont voté contre	: 0

6 Travaux d'aménagement du bâtiment actuellement affecté à la cantine Lanza : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau bâtiment à usage de cantine est en cours de réalisation dans l'enceinte de l'école Noël Lanza. De ce fait, le bâtiment situé 19 rue Georges Clemenceau, actuellement affecté à la cantine Lanza sera réaménagé, comme évoqué en Commission travaux, pour accueillir les Services Techniques municipaux ainsi que le Service Urbanisme. Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé le 17 septembre 2015, les locaux doivent être rendus accessibles.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes règlementaires nécessaires à la réalisation de ces travaux en application du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

Monsieur Yves DURAND précise que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 60 000 € (prévus au budget) comprenant les aménagements d'accessibilité, la réfection de l'isolation, de l'éclairage, faux plafonds, cloisonnerie, remise en état sols...

Monsieur le Maire demande à l'Administration que soit précisé le coût prévisionnel des travaux dans la délibération.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

7 Travaux de restauration de l'église Saint Jacques : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que les fissurations de l'église Saint Jacques se sont aggravées, rendant nécessaire la réalisation d'un diagnostic dont les conclusions ont conduit à fermer cet édifice au public dans l'attente de sa restauration.

L'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée a réalisé en juin 2015 un diagnostic architectural et technique, puis en novembre 2015 des études géotechniques, en janvier 2016 un dossier de synthèse a été présenté, et en février un dossier d'avant-projet sommaire.

Les travaux de restauration seront décomposés en une tranche ferme prévue au budget 2016, et plusieurs tranches conditionnelles, comme suit, étant précisé qu'il est nécessaire de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme :



<i>Tranche ferme</i>	<i>Tranches conditionnelles</i>
Restauration complète des toitures de la nef, de l'abside et des bas-côtés	Restauration des toitures des annexes
Réalisation d'une phase de confortement primaire visant la stabilisation de l'abside et des deux annexes	Restauration de la tour du clocher
Réalisation d'une phase complémentaire de purge préventive intérieure	Traitement des abords et des réseaux divers
Travaux techniques complémentaires à prévoir en lien avec la restauration des toitures	Traitements de parements intérieurs (voutes, piliers)
	Réalisation des aménagements intérieurs (menuiseries, chaire, garde-corps, autels, sacristie, annexe)
	Reprises des lots techniques (plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, électricité, courant faible).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement des travaux de rénovation de l'église Saint Jacques et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes règlementaires relatives à ces travaux, en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le Maire espère pouvoir prononcer la réouverture au public pour les fêtes de fin d'année, avec ensuite quelques fermetures ponctuelles pour permettre l'avancement des travaux.

Monsieur Christian BERKESSE souhaite connaître le montant global des travaux et celui de la tranche ferme.

Monsieur Yves DURAND précise que le coût initialement chiffré s'élevait à 1 239 000 € HT toutefois des variantes techniques ont permis de faire baisser ce montant à environ 800 000 € HT. Quant à la tranche ferme son coût estimatif est de l'ordre de 250 000 € HT.

Monsieur Christian BERKESSE souligne que la demande de subvention auprès du département présentée lors de la précédente séance du Conseil Municipal se basait sur un coût estimatif de l'ordre de 716 000 € HT.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

8 Rénovation de la chapelle Saint Donat : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 février 2016, a autorisé par convention, l'association Colloise SEI SACOULIES, à réaliser à ses frais des travaux portant sur la rénovation à l'identique de la toiture ainsi que la remise en état des peintures. Il est précisé qu'il conviendra de prévoir également la remise en état de la chapelle. Pour ce faire, il est nécessaire de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire tient à remercier l'association pour son investissement en faveur du patrimoine communal ainsi que Monsieur Lionnel LUCA, Député de la Nation qui a accordé sur sa réserve parlementaire une subvention à l'association pour mener à bien ce projet de rénovation.



Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement des travaux de rénovation de la chapelle Saint Donat et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes règlementaires nécessaires à leur réalisation, en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

9 Ecole du Brusquet : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est prévu le transfert de la crèche « O'Ptis Mômes » au sein de l'école maternelle du Brusquet à la rentrée scolaire de septembre 2016. En conséquence, des aménagements intérieurs et extérieurs sont nécessaires, qui seraient couplés aux travaux d'accessibilité prévus à l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Pour ces derniers, des demandes d'autorisations d'urbanisme doivent être déposées.

Il est précisé que les travaux d'aménagement des locaux devant accueillir la crèche portent sur la création d'une salle d'éveil, des dortoirs, vestiaires, un espace de jeu, un cloisonnement avec la partie école, divers travaux de sécurisation et de mise aux normes, pour un coût total estimé à 71 309 €.

Le Conseil Municipal est invité d'une part, à approuver le lancement des travaux d'aménagement de l'école du Brusquet et d'autre part, à autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes règlementaires nécessaires à leur réalisation, en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

10 Parcelle cadastrée section BN 324 (anciennement C n° 437) : autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de requalification des rues Yves Klein et Maréchal Foch, le poste de transformation électrique doit être déplacé et installé sur la parcelle communale cadastrée section BN 324. Il précise qu'il s'agit de la parcelle occupée par l'entreprise Straputicari, laquelle s'est engagée à la libérer au 30 juin 2016, après négociations avec la nouvelle municipalité suite à des décennies de procédures contentieuses. Le déplacement du compteur nécessite de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il ajoute qu'une réunion d'information à destination des riverains concernant les travaux à intervenir rues Klein et Foch, se déroulera le mercredi 29 juin salle La Paillère, en présence de Monsieur MARTINI, Directeur du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz, qui apportera des réponses techniques. Monsieur le Maire souligne qu'il honore ainsi l'engagement pris lors de la réunion du comité de quartier du 15 mars dernier.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le déplacement du poste de transformation électrique et à autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes nécessaires à la réalisation de ces travaux, en application en particulier du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation.

Monsieur Christian BERKESSE demande le coût du déplacement du transformateur.



Monsieur Yves DURAND précise qu'après négociations, ERDF prend ce transfert totalement à sa charge.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

11 Installation d'équipements de communications électroniques – Convention définissant les conditions de mise à disposition d'un emplacement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ville a été sollicitée par l'opérateur FREE MOBILE en vue de l'installation d'un relais téléphonique de type pylône cyprès de 15m de haut, sur le territoire communal pour permettre le développement des réseaux 3G et 4G. Il est vrai que le manque de couverture de ces réseaux est régulièrement évoqué lors des réunions de quartiers. Après discussion sur le lieu d'implantation en fonction des besoins, un consensus s'est dégagé en faveur d'un terrain communal situé route du Vieux Pont, à proximité du cimetière au niveau du giratoire de la D7, sachant que ce terrain ne dispose pas de voisinage direct contrairement aux relais déjà installés en cœur de ville.

Une convention d'occupation du domaine privé de la commune doit être établie entre la ville et la société FREE Mobile, pour une durée de douze années, le document est joint au projet de délibération. En contrepartie de la mise à disposition de la parcelle, la société versera à la commune une redevance annuelle de 7 000 €, la première échéance étant calculée au prorata temporis entre la date du lancement des travaux et la fin de la période en cours.

Il est donné ensuite quelques précisions techniques sur l'installation, et notamment l'impact en termes de champs électromagnétiques dont on précise qu'elles sont en deçà des normes, comme d'ailleurs, le relais installé au niveau de la station-service sur le boulevard Teisseire que la commune a fait contrôler par un organisme habilité. Ces mesures figurent dans le projet de convention à intervenir.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de déploiement du réseau 3G et 4G de l'opérateur FREE Mobile par la mise en place d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée AN 24, sise route du Vieux Pont et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation de la parcelle AN 24 avec la société FREE Mobile et tous les documents y afférents.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

12 Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à la réglementation en vigueur, la commune a l'obligation de présenter en Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est ensuite mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr), ainsi que sur le site internet de la commune www.lacollésurloup.fr en vue de l'information du public et des usagers du service.

Ce rapport, annexé à la délibération, porte sur l'exercice 2015 et contient notamment :

- Des indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube ainsi que les modalités de tarification selon les types d'abonnements ; pour la gestion, le montant des travaux réalisés. Dans le cas de la délégation de service public, la part des recettes qui revient au délégataire et celle destinée à la commune.
- Des indicateurs techniques : prélèvements et analyses, nombre d'habitants, de branchements et volumes distribués.



Monsieur le Maire remercie Messieurs HELY et BERKESSE de leurs remarques en Commission sur quelques « coquilles » lesquelles ont été rectifiées.

Quelques chiffres :

- 3 517 abonnés (+ 2%)
- Consommation moyenne annuelle par abonné (domestique et non domestique) : 303,77m³
- Prix de l'eau hors assainissement : 1,67€/m³ TTC (moyenne nationale 2015 : 2€) – Pour mémoire la commune a négocié une baisse du prix de l'eau pour 2015 (avenant n°3 et baisse surtaxe).
- 11km de canalisations réhabilitées
- Rendement du réseau en augmentation : 82,1% en 2015 contre 81,4% en 2014 (en 2011 : 69,7%)
- Le contrat de délégation de service public est en cours de renégociation.

Monsieur Christian BERKESSE note l'objectif d'arriver à un rendement du réseau équivalent à 85%, cependant entre 2014 et 2015 la variation a été de + 0,1% il semblerait donc qu'un pallier ait été atteint et qu'il sera difficile de faire plus, il demande quelles sont les pistes privilégiées pour atteindre l'objectif fixé de 85%

Monsieur le Maire indique que le représentant du délégataire apportera certainement une réponse précise lors de la présentation du Rapport VEOLIA en fin de séance. Mais en tout état de cause, l'objectif est d'arriver chaque année à augmenter les performances de rendement du réseau d'eau potable, en tout état de cause le rythme sera nécessairement contractuel.

Monsieur Yves DURAND rappelle que les canalisations du secteur de Vaulongue vont être réhabilitées.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de l'exercice 2015.

RESSOURCES HUMAINES

13 Tableau des effectifs – Transformation de poste.

Madame Catherine MARINO, Adjoint délégué aux ressources humaines et à la gestion administrative informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel, comme suit, dans le cadre d'un renforcement d'effectif :

Service vie scolaire : suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe non pourvu et création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Le poste sera pourvu à temps complet par voie statutaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de la modification du tableau des effectifs à compter de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants, étant précisé que la nomination interviendra suivant les délais statutaires.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Informations :

Présentation du Rapport annuel du délégataire VEOLIA.

Durant la présentation de la synthèse de ce rapport, par le représentant du délégataire, la séance est suspendue.



On retiendra de cet exposé :

ANNEE 2015	
GESTION DU SERVICE	3264 branchements
	3517 abonnés (3449 en 2014) - 7958 clients desservis (estimation)
	3 459 compteurs
QUALITE DE L'EAU	Analyses microbiologiques : 114 effectuées par l'ARS et 102 par le délégataire (aucun problème de nitrates, ni de pesticides)
	Analyses physico-chimiques : 363 réalisées par l'ARS et 110 par le délégataire
VOLUMES DISTRIBUES EN 2015	1 374 739 m ³
PERFORMANCE-RENDEMENT RESEAU	82,1 % (81,4 % en 2014 – 77,3% en 2013 – 74,4% en 2012- 69,7 en 2011) Rendements précédents : 2007 (61,43%) et 2008 (59 ,96%) – données SEREX Nombre de fuites sur canalisation : 17 (27 en 2014) Nombre de fuites sur branchement : 63 (55 en 2014) L'évolution du nombre de fuites réparées se justifie par l'exploitation de nouveaux outils d'investigation mis en place depuis le début du contrat. Les fuites qui ne sont pas visibles sont ainsi décelées plus tôt limitant ainsi à la fois le débit de perte et la durée de la perte.
NOMBRE DE COMPTEURS REMPLACES POUR ADAPTATION A LA TELERELEVE OU POUR DEFECTUOSITE	39 compteurs remplacés en 2015 Le parc des compteurs a été remplacé pour être compatible avec la télérelève, 99 % a déjà été raccordé
PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT RESEAUX ET BRANCHEMENTS	Réseaux : Réhabilitation de la canalisation de dn 300mm sur la route du Pont de Pierre et les chemins de La Croix et Torrin et Grassi Renouvellement de 800 ml boulevard Teisseire Réhabilitation de 1 850ml boulevard Teisseire Branchements : 14 branchements neufs.
PRIX DE L'EAU (hors assainissement) Pour une facture type de 120m ³ (norme nationale)	Prix au 01/01/2015 : 1,67€/ m ³ TTC (suite négociation – avenant n°3) Pour mémoire prix 2014 : 1,83€

Pour répondre aux interrogations quant à l'objectif d'atteindre 85% de rendement du réseau, il est précisé qu'effectivement le programme d'investissement mis en œuvre, et la sectorisation a permis d'augmenter considérablement le taux de rendement du réseaux sur trois ans. Améliorer encore la performance sera plus difficile mais passera par la finalisation du programme de remplacement des canalisations, et l'amélioration des outils de mesure et d'investigation des fuites.

Monsieur le Maire demande au délégataire de vérifier que la progression qu'il annonce de 0,7% soit exacte, car Monsieur BERKESSE maintient selon ses calculs un pourcentage de progression de 0,1.

Le représentant du délégataire fait d'ores et déjà remarquer que dans le calcul du rendement se compose du rendement synchrone (période de consommation/période de distribution), rendement asynchrone où ces deux périodes ne sont pas comparées. Une réponse précise sera apportée à la commune prochainement.

Monsieur Christian BERKESSE demande ce qu'il advient du contentieux SEREX.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait deux procédures en cours, la première procédure s'est arrêtée suite



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

au désistement de la société SEREX. La seconde procédure portant sur leur demande d'indemnisation est en toujours en cours

Programme Prévention Jeunesse.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Laurence BILLOIS, Conseiller municipal, pour son investissement dans le domaine de la Prévention jeunesse, ainsi que Stéphane SANCHEZ et David DUMESNY, agents communaux, dont le travail concret auprès de nos jeunes, avec un accompagnement au quotidien et sur le terrain, est essentiel. Il s'agit d'un travail d'équipe, en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale de la C.A.S.A.

Madame Laurence BILLOIS, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée que la C.A.S.A a décidé d'inclure les actions de prévention de la délinquance dites :

- « de prévention secondaire » les actions en direction d'un public ciblé destinées à réduire les comportements inadaptés grâce à un accompagnement éducatif spécialisé ;
- « tertiaire » : le volet curatif de la prévention, destiné à prévenir et traiter la récidive.

Les communes conservent la compétence pour les actions de « prévention primaire et les actions éducatives, en lien étroit avec la politique de la jeunesse et de l'enfance, dont les enjeux relèvent davantage du territoire communal.

Ainsi, la Direction de la Cohésion Sociale de la C.A.S.A met en place des actions liées à la prévention de la délinquance, l'accès au droit, l'insertion et l'emploi, en mettant à disposition différents services :

SERVICE	MISSION
Trait d'Union Antibes - Allées Grenadines – Bat A 690 route de Grasse	Espace-Rencontre qui s'adresse aux parents ou grands-parents qui ne peuvent exercer leur droit de visite classiquement, auprès de leurs enfants ou petits-enfants - Service gratuit
Parenthèse Antibes - Allées Grenadines – Bat A 690 route de Grasse	Lieu d'écoute et de parole (entretiens juridiques, entretiens sociaux, entretiens psychologiques, interventions collectives), destiné aux personnes qui rencontrent des problématiques de violence conjugale – Service gratuit
Antennes de justice Valbonne Sophia Antipolis – 2 place des Amouriers-Garbejaire. Vallauris – 6 Bd Docteur Ugo Antibes – 80, Deuxième avenue quartier Nova Polis	Service de proximité gratuit et confidentiel qui permet d'accueillir, écouter, informer, orienter, en matière : d'accès aux droits (aide aux victimes, aide à la rédaction, Délégué du défenseur des droits, droit des femmes et des familles, logement, médiation familiale, tutelle, conciliateur de justice)
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) A La Colle sur Loup : permanence assurée au rez-de-chaussée de la mairie les mardi et jeudi	Accompagnement renforcé à l'emploi avec un objectif précis de 50% de placement à l'emploi.
Les médiathèques de la C.A.S.A St Paul, Villeneuve-Loubet, Roquefort les Pins, Opio, Biot, Valbonne, Antibes	Lieux de rencontre des jeunes, souvent utilisés pour organiser des actions d'accompagnement, donner accès aux outils informatiques



<p>Prévention jeunesse CASA</p>	<p>Permettre aux jeunes de se construire, de s'épanouir, tout en favorisant leur autonomie, leur insertion sociale et professionnelle par le biais de différents services.</p> <p>Equipe composée d'éducateurs spécialisés et d'animateurs de prévention présents sur plusieurs territoires de la CASA pour les jeunes de 16 à 25 ans et leurs familles. Ils assurent une écoute attentive, un accompagnement dans la libre adhésion, un soutien dans la réalisation de projet, une mise en lien avec un réseau de partenaires.</p> <p>Des dispositifs : opération courts chantiers, chantier école, BAFA solidaire, RAID pour l'emploi.</p> <p>Accompagnement individuel : emploi-formation, définition projet professionnel, soutien juridique et administratif, logement, hébergement d'urgence, orientation pour le permis de conduire, bilan médical (questions psys, familiales, dépendances), activités sportives, culturelles et de loisirs collectifs.</p>
<p>Service Jeunesse Prévention SIJES (La Colle sur Loup/St Paul de Vence)</p>	<p>Les animateurs jeunesse assurent leur mission de prévention primaire auprès de la jeunesse Colloise et St Pauloise dans le cadre de plusieurs actions (à noter qu'une relation de confiance peut s'établir car les animateurs connaissent les enfants depuis le début de leur scolarité):</p> <ul style="list-style-type: none">- Interventions au collège Yves Klein : présence à la sortie du collège tous les jours à 16h (dialogue/proximité), suivi des jeunes en difficulté en partenariat avec le collège, suivi particulier lors du passage en 6^{ème}, participation à a cellule de veille éducative organisée par le collège.- Chantiers loisirs jeunes : ouverts aux adolescents de 14 à 17ans durant les vacances scolaires, pour permettre à un groupe de jeunes de participer au développement local, à l'aménagement et l'entretien d'espaces nature et d'équipements publics dans l'intérêt collectif. Le 1^{er} chantier a permis à 7 jeunes de réaliser de petits travaux de rénovation dans les écoles du Brusquet et Noël Lanza, à l'issue du chantier une sortie loisirs au Laser Quest d'Antibes a été organisée.- Opération « Sac ados » (en partenariat avec la CAF) : pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent mettre en œuvre un projet de vacances autonome en France ou dans l'Union Européenne. Ils reçoivent une bourse d'aide au départ sous forme d'un sac à dos individuel d'une valeur de 150€. Ils élaborent leur projet de vacances avec l'accompagnement du service jeunesse prévention et bénéficient d'une bourse si le projet est validé par la CAF.- Le Point Information Jeunesse (PIJ) : il permet à tous les jeunes de trouver des informations qui les concernent (organisation de l'enseignement et des études, métiers, accès à l'emploi, formation continue, vie quotidienne, loisirs, vacances, Europe et pays étrangers, activités sportives). Il est situé proche du collège et des infrastructures sportives et offre tous les espaces d'expression. L'accueil est gratuit, sans rendez-vous, la confidentialité respectée. Les activités proposées par le PIJ : atelier CV, espace multimédia, informations formations BAFA/BPJEPS, distribution carte LOL 1625



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

<p>Les actions conjointes : SIJES/CASA/COLLEGE/POLICE MUNICIPALE</p>	<p>Les animateurs jeunesse assurent leur mission de prévention primaire conjointement avec les éducateurs spécialisés de la CASA.</p> <ul style="list-style-type: none">- Actions avec le collège Yves Klein (groupe de parole, activité photo langage, exposition justice pour les classes de 4^{ème}, visite de la mairie dans le cadre de la semaine de la citoyenneté)- Suivi individuel des jeunes (écoute active soumise au secret professionnel, projets professionnels d'études en partenariat avec la Mission Locale, bilan médical psychologique et dépendance, médiation avec les familles).- Travail de rue : présence régulière éducative et sociale sur un parcours ritualisé (Gymnase, PIJ, Jardin public, place des Platanes, école Lanza) les lundi et mercredi entre 16h30 et 18h.- Cellule de prévention veille éducative : mise en place sur La Colle-sur-Loup et St Paul de Vence. Elle permet aux membres de la cellule de signaler les situations difficiles, personnelles ou familiales dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles soient bien prises en compte par les institutions concernées.
<p>Les actions de prévention par La Police Municipale</p>	<p>La Police Municipale joue un rôle majeur en matière de prévention de la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none">- Interventions de prévention dans les écoles et collèges (harcèlement, addictions, dangers d'internet, dangers de la route, permis piétons, permis cycliste, prévention routière).- Des partenariats avec les institutions et les associations : Tribunal de Grande Instance de Grasse (prévention de la délinquance), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (travaux d'intérêts généraux), Protection Judiciaire de la Jeunesse (réinsertion sociale des jeunes délinquants et suivi des mineurs en danger), Association pour le développement social....

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les acteurs de ces équipes de prévention (CASA, animateurs, Police Municipale, Collège, ...) qui par ce travail collectif veille sur notre jeunesse.

En fin de séance, Monsieur Yves DURAND intervient pour préciser une information concernant le rendement du réseau d'eau, calculé sur la formule (page 13 du Rapport annuel sur le prix de l'eau) :
$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2}$$

Il semblerait que Monsieur BERKESSE ait omis de prendre en compte le volume d'exportation (V_3 soit 8 704m³ --en page 6) dans son calcul. Après vérification de la formule et des volumes concernés, le taux de rendement de 82,1% est bien confirmé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Fait à La Colle-sur-Loup, le 23 juin 2016, et ont signé en page suivante les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Yves DURAND.



OBSERVATIONS



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016

	M. MION, Maire	
M. CIRIO	Mme CUBIZOLLES	M. BORIOSI Excusé – Pouvoir M. MION
Mme MARINO	M. CHAUVIN	Mme MINEI
M. DURAND	Mme RAUZY	M. MONRAY Excusé – Pouvoir Mme CUBIZOLLES
Mme WALTER	M. STOJEBÁ	M. LEMESSIER Excusé – Pouvoir Mme MARINO
Mme RAY Excusée – Pouvoir Mme MINEI	M. BERNARD	Mme MUJA
Mme TALAYRACH	Mme BILLOIS	M. THUBET
Mme CHAQUET Excusée – Pouvoir M. CHAUVIN	M. LUCAS Excusé – Pouvoir M. CIRIO	M. BERTAUX
M. BERKESSE	M. CHABROUX	Mme LEBEL
Mme LAFFORGUE	Mme. PRUNEAUX Excusée - Pouvoir M. BERKESSE	M. LIGONIE
M. HELY	M. MION Pouvoir de M. BORIOSI	Mme CUBIZOLLES Pouvoir de M. MONRAY
Mme MARINO Pouvoir de M. LEMESSIER	Mme MINEI Pouvoir de Mme RAY	M. CHAUVIN Pouvoir de Mme CHAQUET
M. CIRIO Pouvoir de M. LUCAS	M. BERKESSE Pouvoir de Mme PRUNEAUX	